

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le projet d'aménagement de l'avenue du Parisis dans le cadre de la concertation du public

La Commission du Développement Economique et Urbain du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

I. Introduction

Le Conseil Général du Val d'Oise, maître d'ouvrage du projet, organise du 15 février 2012 au 15 novembre 2012, une concertation du public sur le projet d'aménagement de l'Avenue du Parisis.

Ce projet est une voie multimodale qui permettra de relier entre eux deux axes majeurs structurant l'Autoroute A1 et l'Autoroute A15, dont plusieurs sections à l'Ouest et à l'Est ont été mises en service depuis 1995. Le tronçon situé à Gonesse entre l'avenue Berthelot et l'Autoroute A1 a été mis en service en 2008.

Cette phase de concertation concerne l'aménagement de l'avenue sur 11 km entre la RD109 à Soisy-Sous-Montmorency et la RD 84 à Bonneuil en France.

II. L'opportunité du projet

Dans le cadre l'élaboration du Contrat de Développement Territorial Val de France – Gonesse, le projet de territoire conçu par l'Atelier CASTRO a défini le prolongement de l'avenue du Parisis entre le Triangle de Gonesse et le pôle autour du futur Dôme de Sarcelles comme un axe stratégique pour le développement économique et urbain de ce territoire. Le prolongement de l'avenue du Parisis constitue donc une priorité.

Le Conseil général du Val d'Oise avait pris l'engagement de mettre en service le tronçon compris entre Gonesse et Bonneuil-en-France pour 2013. Les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Concernant le prolongement jusqu'à Sarcelles, la mise en service doit intervenir en 2017 afin d'être en concordance avec le calendrier de réalisation du Dôme de Sarcelles.

III. Les caractéristiques du projet

Pour être facteur d'attractivité et impulser une dynamique d'installation d'activités le long de ce nouvel axe, le projet de territoire prévoit que le prolongement de l'avenue du Parisis se fasse avec des caractéristiques urbaines : création d'une voie en site propre pour les transports en commun, circulations douces et carrefours à niveau.

Le tronçon déjà réalisé à hauteur du Triangle de Gonesse doit également avoir des caractéristiques urbaines. La transformation de cette voie express en boulevard urbain, en intégrant la dimension transports en commun en site propre dans son profil en travers permettra de redonner de nouvelles fonctions à cette avenue devenant ainsi un point d'accès au cœur du triangle par la création de

carrefours et la réalisation de contre-allées. Cette transformation du profil en travers est la condition nécessaire pour que les îlots situés en premier rideau soient tournés vers cette avenue donnant ainsi chacune à l'autre un rôle de représentation.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter l'avis suivant :

Le Conseil municipal :

- **REAFFIRME** la priorité que constitue le prolongement de l'avenue du Parisis pour répondre aux projets du territoire, et en particulier pour créer une liaison entre les deux moteurs de développement que constituent le Triangle de Gonesse et le futur pôle autour du Dôme de Sarcelles,
- **DEMANDE**, conformément au projet de territoire conçu par l'Atelier CASTRO et qui constitue la base du futur Contrat de Développement Territorial, que l'avenue du Parisis prolongée soit aménagée avec des caractéristiques urbaines afin d'en faire un élément d'attractivité et une opportunité pour permettre l'installation de nouvelles entreprises et activités le long de cet axe,
- **RAPPELLE** la nécessité de transformer l'avenue du Parisis en boulevard urbain à la hauteur du Triangle de Gonesse conformément au schéma de référence adopté en 2010 par la Ville et l'EPA Plaine de France et demande en conséquence au Conseil général d'engager, en relation l'EPA les études en ce sens,
- **RAPPELLE** l'engagement initial d'une mise en service en 2013 du tronçon entre Gonesse et Bonneuil-en-France et demande au Conseil général que les travaux démarrent dans les meilleurs délais,
- **DEMANDE** que le Conseil général se mette en situation de mettre en service dès 2017 la partie de l'avenue du Parisis comprise entre Bonneuil-en-France et Sarcelles en cohérence avec le calendrier de réalisation du Dôme de Sarcelles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Mise en œuvre du contrat de projets Etats-Région 2007-2013 : Avenant à la convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3) Phase II – 2012/2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant à la convention GP3

La Commission des Finances du 15 Mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Plaine de France rassemble presque un million d'habitants sur quarante communes des départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, entre la Plaine Saint-Denis, l'aéroport du Bourget et Roissy en France, jusqu'à la limite de l'Oise.

La région Ile-de-France et l'Etat ont signé le **contrat de projet 2007-2013**. Le **Grand Projet 3 (GP3)** de ce contrat de projet en est le volet territorial : il porte sur le renforcement de l'attractivité de l'Ile-de-France par la production de logements. Le conseil régional et l'Etat font en effet de la production de logements l'axe central de leur politique en Ile de France.

Le GP3 prévoit ainsi de faire bénéficier des collectivités de financements pour des projets d'équipement et d'aménagement qui accompagnent la production de logements.

Dans ce cadre, la ville de Gonesse a fait valoir deux demandes de subventions. La première porte sur la **requalification de la rue Chauvart et de la rue de la Malmaison**. Ce projet a vocation à être intégré à la zac du centre ancien. Les études préalables se dérouleront sur toute l'année 2013 et les travaux sont prévus en 2014. Pour que le bénéfice de la subvention nous soit accordé, il est indispensable que le dossier de demande de subvention soit soumis à l'assemblée de la Commission Permanente du Conseil Régional en 2013. A ce titre, la ville pourrait bénéficier d'un montant de subvention susceptible de s'élever à 800.000 €uros pour un montant de dépenses plafonné à 2.500.000 €uros.

Le second projet dont la réalisation commencera dans un délai désormais rapide porte sur l'aménagement **des espaces publics du centre ancien** au travers de la requalification du « **Parking de Coulanges** ». Cette opération prévue dès cette année a fait l'objet d'une demande de subvention examinée favorablement par l'assemblée régionale le 29 Mars 2012 pour un montant de 418.000 €uros.

Ce même jour, le 29 Mars 2012, dans la continuité de la convention d'objectifs GP3 signée le 5 Août 2011 par l'ensemble des partenaires, la commission permanente a approuvé son projet d'avenant sur le territoire de la Plaine de France et a autorisé le Président du Conseil Régional à le signer. Cet avenant comporte le programme d'actions 2012/2013 ainsi que les engagements du territoire en matière de construction de logements neufs. Son approbation et son entrée en vigueur sont des conditions nécessaires pour que la Région puisse se prononcer sur les demandes de subventions à venir.

Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'adopter l'avenant à la convention d'objectifs GP3 de la Plaine de France,**
- **D'approuver le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions de la phase II révisés qui sont annexés à l'avenant de la convention d'objectifs,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région et les partenaires du territoire l'avenant à la convention d'objectifs, telle que ci-annexée au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (Grand Projet 3 – renforcer l'attractivité de l'Île-de-France.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Etude préalable en vue de la définition d'un contrat régional – demande de subvention

La Commission des finances du 15 Mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Un Contrat Régional est un engagement de la Région IDF en vue de réaliser un programme pluriannuel d'investissement dont le contenu a fait l'objet d'une concertation préalable. D'importants projets pourraient ainsi être menés par la commune de Gonesse sur les années à venir. Parce que nous avons la préoccupation de fiabiliser et de sécuriser les plans de financements des opérations, la possibilité de bénéficier du soutien du Contrat Régional est un élément déterminant.

La réalisation du programme d'investissement proposé est tenue de s'achever dans un délai maximum de cinq ans. Il ne peut pas comporter d'opérations susceptibles d'être financées dans le cadre de l'une des politiques sectorielles de la Région telles que définies dans ses différentes délibérations. Le contrat devait comporter jusqu'à présent au moins trois opérations dont la principale ne pouvait représenter plus de 60% du montant total du contrat. Ces dispositions sont en cours de rédefinition, et il est notamment possible que deux opérations seulement puissent à l'avenir être proposées.

La dépense subventionnable par contrat était plafonnée à 3.000.000 d'€uros. Le taux de subvention applicable aux opérations retenues est encore actuellement de 45% dans les communes signataires d'un contrat de ville. Cette aide fait depuis peu l'objet d'une modulation depuis une délibération du Conseil Régional du 29 Septembre 2011. Cette modulation tient compte de nombreux critères dont l'éco responsabilité, l'exemplarité vis-à-vis du SDRIF, la lutte contre les carences en matière de logement social, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. D'autres critères ont été déterminés en fonction des secteurs, et des dispositifs déjà existants. Compte tenu des modulations, le niveau de l'intervention régionale pouvait ainsi atteindre 50%.

Par ailleurs, le Conseil Général du Val d'Oise participe lui aussi au financement des opérations retenues par le Contrat Régional, bien qu'il n'en soit pas signataire. Le montant global de sa participation est plafonné à 25%. Le montant maximum de participation du département pourrait donc atteindre 750.000 €uros, mais doit être intégré dans le contrat départemental conformément au nouveau guide des aides départementales. C'est pourquoi cette dimension est à prendre en compte dans l'établissement d'un avenant au contrat départemental.

Les réflexions de la Municipalité sur les priorités à retenir pour dégager les perspectives d'un développement durable du territoire, et notre volonté de s'inscrire en cohérence avec les opérations aidées par ailleurs par la région pourraient nous conduire à proposer deux à trois opérations au titre de ce futur contrat. Le choix de l'une d'entre elles devrait prochainement être finalisé. Les deux autres opérations pourraient être d'une part le réaménagement de l'Hôtel de Ville et de ses abords, et d'autre part la réhabilitation de la rue de Savigny. Celle-ci constitue un élément important d'accompagnement des opérations majeures destinées à permettre le renouvellement urbain en centre ancien, tout en préservant son caractère historique. Cette opération de voirie qui permettra aussi de réaliser des stationnements supplémentaires, participe par ailleurs à favoriser la reconstruction dans de bonnes conditions des logements prévus dans le cadre de la ZAC Multi-sites confiée à notre aménageur l'EPA Plaine de France, et prochainement à la ZAC du Centre Ancien.

Notre objectif est de pouvoir engager les travaux de réalisation au plus tard en 2014.

Compte-tenu des attentes de la Région tant sur la concertation que sur les garanties à apporter pour définir au travers d'une étude préalable un programme pluriannuel d'investissement :

- qui concoure à un aménagement et à un équipement cohérent et durable du territoire régional,
- qui soit conforme aux cadrages régionaux,
- et qui mette en perspective la volonté communale,

le choix a été fait de pouvoir désormais lancer ces études dans les meilleurs délais.

2) Financement

Au regard du cahier des charges du contrat régional, le soutien financier apporté par la Région est de 45% maximum du coût de l'étude préalable, plafonné à hauteur de 38.000 Euros.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le principe de réalisation d'une étude préalable au lancement d'un nouveau Contrat Régional et son plan de financement,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier finalisé auprès du Conseil Régional afin de solliciter une subvention pour le financement de cette étude,**
- **de solliciter auprès du Conseil Régional cette subvention au taux maximum conformément aux dispositions du règlement des Contrats Régionaux,**
- **d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette étude.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Garantie d'emprunt au bénéfice de l'Association Arménienne d'Aide Sociale dans le cadre de la réhabilitation de la résidence l'Eglantier à Gonesse.****PIECE (S) JOINTE (S) : un budget prévisionnel de l'opération et un descriptif sommaire des travaux****La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

L'Association Arménienne d'Aide Sociale souhaite réaliser des travaux de modernisation dans son Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes situé 7 rue de l'Eglantier à Gonesse. Le programme de travaux évalué à 1.220.079 € comprend notamment la réhabilitation et la mise aux normes aux Personnes à Mobilité Réduite des salles de douches et des sanitaires dans toutes les chambres des résidents de l'établissement. L'opération bénéficie d'ores et déjà du soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (organisme qui dépend de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile de France) qui a alloué à l'association une subvention d'investissement de 488.032 €.

Afin de financer ces travaux, l'association doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 200.000 € sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 3.24 % indexé sur le Livret A. Aussi, l'association Arménienne d'Aide Sociale sollicite auprès de la commune de Gonesse une garantie à hauteur de 100 % de l'emprunt qu'elle souhaite contracter. Cette garantie est indispensable à l'association pour le déblocage des fonds.

2) Financement

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PRET
Montant du prêt en euros	200.000
Durée	20 ans
Amortissement du capital	Echéances constantes
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux d'intérêt actuariel annuel (taux fixe en vigueur en MAI 2012)	3.24%
Phase de préfinancement	24 mois maximum
Taux de calcul des intérêts durant un tirage des fonds	Taux du contrat de prêt (calcul des intérêts au prorata des tirages des montants et dates de tirages de fonds)
Taux annuel de progressivité	0 %
Indice de référence	Livret A
Différé d'amortissement	Néant
Frais de dossier	350 €
Modalité de révision des taux	DL : Double révisabilité limitée

Révisabilité des taux d'intérêt et progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%. Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la garantie totale de cet emprunt au bénéfice de l'Association Arménienne d'Aide Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Réhabilitation du commissariat - Lancement procédure d'appel d'offres

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse a décidé, dans le cadre de sa politique de réhabilitation des bâtiments communaux, de procéder à la réfection complète de l'hôtel de police afin d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des fonctionnaires.

Ces travaux, réalisés en site occupé, seront les suivants :

- Réaménagement intérieur des locaux : réfection des bureaux, des sanitaires et des gardes à vue selon les nouvelles dispositions réglementaires,
- Mise en conformité électrique de l'ensemble des locaux
- Mise aux normes d'accessibilité : une extension est créée afin de permettre l'adjonction d'un escalier et d'un ascenseur facilitant l'accès de plain pied depuis le domaine public
- Mise aux normes de sécurité incendie
- Amélioration de l'efficacité énergétique avec l'installation d'une chaufferie gaz en remplacement du chauffage électrique,
- Amélioration du confort acoustique et thermique de l'ensemble de l'édifice : ventilation, isolation par l'extérieur, changement des menuiseries extérieures.

2) Financement

L'estimation de ces travaux s'élève à :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
Estimation provisoire des travaux	2 733 200,00	3 268 907,20
Option 1 - Vidéo surveillance	51 000,00	60 996,00
Total	2 784 200,00	3 329 903,20

Ce montant et le respect de la réglementation en vigueur nécessitent le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Etant donné la destination de ces locaux, il a été décidé de restreindre au maximum le nombre d'intervenants sur ce chantier. Cette procédure ne sera donc pas allotie, il s'agira d'un marché global.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation relative à la réhabilitation du commissariat sous la forme d'un appel d'offres ouvert**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Mutualisation du financement des équipements numériques des salles de cinéma – Adhésion à l'association Cinémascop et désignation d'un représentants de la ville

PIECE (S) JOINTE (S) : Statuts de Cinemascop

La Commission du développement Social en date du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du passage au numérique des cinémas (prévu à l'été 2012 à Gonesse), les distributeurs de films vont réaliser une économie substantielle liée à l'arrêt du tirage de copies 35 mm remplacées par des DCP (copies numériques) au coût dérisoire.

Les salles de cinéma devant assurer les coûts d'installation de projecteurs numériques, il est apparu une très grande inégalité entre les distributeurs de films et les salles de cinéma. Pour corriger cette inégalité a été acté le principe de contribution numérique, qui est une somme que verse un distributeur de films à toute salle présentant, au cours des deux premières semaines, un de ses films sur copies numériques. Or le cinéma Jacques Prévert a peu (voire pas) de sorties nationales, ce qui l'exclue de fait de la perception de contributions numériques. Mécaniquement, ce principe de contribution numérique crée donc une inégalité entre salles. En effet, quand les salles présentant des films dans les deux premières semaines, c'est-à-dire les salles commercialement les plus fortes, perçoivent des contributions numériques, les autres économiquement plus fragiles ne perçoivent rien. Or, toutes les salles auront bien, proportionnellement à leur nombre d'écran(s), engagé les mêmes dépenses d'équipement. Pour remédier à cette inégalité, a été validé le principe d'une mutualisation des moyens: les contributions numériques perçues par les salles alimentent un fond commun qui permet, au prorata des investissements réalisés, de rembourser partie ou totalité des investissements réalisés par les salles pour l'équipement numérique.

Une association, Cinémascop, a été créée à l'initiative du Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR) - auquel le cinéma Jacques Prévert est adhérent - et de la Ligue de l'enseignement pour collecter les contributions numériques et les redistribuer dans une démarche mutualiste, laissant ainsi les salles libres de leur programmation. Cette association est le seul regroupement à but non lucratif et s'adresse naturellement aux salles indépendantes et les plus déterminées dans le travail en faveur des films Art et Essai.

Elle est donc l'espace naturel dans lequel le cinéma Jacques Prévert de Gonesse peut se retrouver, à la fois du point de vue du travail culturel mené et dans la logique « économique » dans laquelle il gravite.

Le coût de l'adhésion annuelle à l'association est de 50 €. Les crédits résultant de l'adhésion à Cinémascop (contributions numériques) seront inscrits au budget communal.

2) **Financement*** (coûts inscrits au budget primitif 2012)

Travaux	Coûts TTC	Financements	Montants
Equipement numérique	100 000,00 €	Région Ile de France - Aide à la numérisation	25 000,00 €
		CNC - Aide à la numérisation	55 000,00 €
		Contributions numériques (Cinemascop)	5 000,00 €
		Ville de Gonesse	15 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	TOTAL	100 000,00 €

**hors travaux dans la cabine*

3) **Proposition**

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Cinémascop, d'en approuver les statuts et de désigner un représentant de la ville pour siéger à son assemblée générale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Adhésion à l'association Initiative 95 - désignation par la ville de ses représentants

PIECE(S) JOINTE(S) : statuts, bulletin d'adhésion à Initiative 95

La Commission du Développement Economique et Urbain du 15 Mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

La politique locale d'aide au financement et à l'accompagnement de la création d'entreprise s'appuie dans le Val d'Oise sur l'association Initiative 95. Cette dernière a été créée le 1^{er} janvier 2012 à la suite de la fusion des trois plate-formes du territoire : ARSI, PRISME 95 et Est val d'Oise Initiative (dont la commune était déjà membre du Conseil d'Administration). Cette association fait des permanences au sein de la direction du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi pour les créateurs Gonessiens.

2) Financement :

Le montant de la cotisation pour les collectivités à cette association est de 0 €uros. L'attribution d'une subvention de 4758 €uros a déjà été approuvée par le Conseil Municipal du 29 Mars 2012.

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- De DECIDER d'adhérer à l'Association INITIACTIVE 95,
- De DESIGNER ses représentants au conseil d'administration de l'association, un titulaire et un suppléant

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Projet d'actions civilité, prévention et sécurité routière : demande de subvention auprès du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) – Année 2012

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2012, Service F4, Enveloppe 14145.

1) Présentation

En 2012, à la suite des opérations précédentes et dans le sillage de nouvelles initiatives en matière d'actions de prévention routière, nous enrichissons notre projet en le déclinant en différentes opérations et différentes séquences :

- Prévention des conduites dangereuses et apprentissage des règles de sécurité pour les deux roues avec un élargissement du public ciblé les années précédentes : circuit Carole.
- Prévention de la conduite sans permis avec une action de préparation au code de la route en direction d'un public en voie de marginalisation (sécurité routière et socialisation).
- Action en direction des enfants aux abords des écoles : reprise du PEDIBUS et intervention de communication auprès des parents (opération « courtoisie »).
- Action de prévention routière en milieu scolaire en collaboration avec les enseignants, « permis piéton ».
- Action en direction des personnes à mobilité réduite : accompagnement par les médiateurs dans l'espace public.
- Sensibilisation à l'usage de l'alcootest préventif, implication des médiateurs et de la police municipale.

2) Financement

	Coût total	Ville de Gonesse	PDASR
Sécurité routière tout public	10 000€	5 000€	5 000€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) une subvention d'un montant de 5 000 euros pour l'année 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière au titre des actions menées sur l'année 2012

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2012, Service F4, Enveloppe 4375.

1) Présentation :

La prévention routière est un axe fort inscrit au cœur même de notre nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) où deux fiches actions lui sont consacrées. A ce titre, une convention a été passée avec l'association Prévention Routière qui définit les actions partenariales qui sont ou seront engagées à destination de publics différents : non seulement les élèves des écoles élémentaires, des collèges mais également les adultes et personnes âgées.

Les premières actions sont engagées en direction des écoles élémentaires dans lesquelles l'association Prévention Routière assure une sensibilisation aux dangers de la route. En raison de leur succès et de la forte demande des équipes éducatives, ces actions de sensibilisation seront reconduites sur l'année scolaire 2012-2013.

L'intervention de l'association Prévention Routière s'inscrit avec la plus grande cohérence dans nos initiatives engagées dans le cadre des actions de civilité et de prévention.

2) Financement :

En contrepartie de ces prestations, la ville de Gonesse s'est engagée à verser annuellement une subvention à l'association Prévention Routière d'un montant de 150 euros.

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2012 une subvention de 150 euros à l'association Prévention Routière

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2102

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association pour le Couple et l'Enfant (APCE 95) pour son projet « Accueil aux conflits conjugaux, soutien à la parentalité » validé dans le cadre de la programmation du contrat urbain de cohésion sociale – Année 2012

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2012, service F4, enveloppe 4375.

1) Présentation

L'action de l'Association pour le Couple et l'Enfant (APCE 95) s'inscrit dans la politique de prévention que mène la ville dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Elle intervient en matière d'aide à la parentalité, de soutien aux familles et aux couples en difficulté. Le public concerné est rencontré dans les centres sociaux et à l'Agence Civile dans le cadre de rendez vous sur des permanences tenues les jeudis après midi et samedi matin.

En matière d'accueil pour des conflits familiaux, quarante adultes sont impliqués et l'action concerne cinquante enfants et adolescents. Cette intervention se déroule sous forme d'entretiens réguliers d'une heure.

La consultation conjugale, par une écoute neutre mais spécialisée, constitue un lieu tiers permettant de clarifier les problématiques et soutenir les conjoints, individuellement ou en couple en favorisant l'émergence de solutions pacifiées en particulier en direction des enfants.

On notera la diversité et la mixité du public dont l'orientation est faite par les travailleurs sociaux de la commune et les partenaires.

2) Financement

En contrepartie de ces prestations, la ville s'est engagée à verser à l'Association pour le Couple et l'Enfant du Val d'Oise une subvention annuelle de 3 048 euros, subvention d'un montant égal à celui versé en 2011.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2012 une subvention de 3 048 euros à l'Association pour le Couple et l'Enfant (APCE 95).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/CIDAV) pour son projet « Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes » validé dans le cadre de la programmation du contrat urbain de cohésion sociale – Année 2012

La Commission du Développement Social du 14 Mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Les crédits sont prévus au Budget 2012, service F4, enveloppe 4375.

1) Présentation

Depuis 1997, sur la base d'une convention signée avec le CIDFF/CIDAV, la ville de Gonesse offre aux habitants l'accès gratuit à des consultations juridiques généralistes hebdomadaires.

En 2011, toutes permanences confondues, 432 personnes ont été reçues sur 589 inscrites soit un taux de présence de 73%. Le suivi des permanences assuré par l'agent d'accueil de l'Agence civile a permis de faire progresser le taux de présence.

Toujours en 2011, le CIDFF a assuré un total de 74 permanences (36 en droit de la famille et des victimes et 38 en droit du travail) soit 296 heures de permanences tenues à l'Agence civile les mardis après-midi et jeudis matin. L'organisation du CIDFF nous permet d'assurer des permanences y compris pendant la période estivale.

Enfin, la permanence téléphonique du CIDFF/CIDAV (au siège de Cergy-Pontoise) permet, à partir de l'accueil de l'Agence, d'apporter un renseignement en temps réel dans certaines situations.

La liaison avec l'Unité d'Aide aux Victimes (UNAVI), située au sein de l'Unité Médico Judiciaire du Centre hospitalier de Gonesse, est facilitée par le fait que le CIDFF y assure également des permanences. Cette articulation donne plus de souplesse dans la gestion d'un dispositif global (permanences juridiques d'accès au droit et d'aide aux victimes, accompagnement psychologique). L'évolution de l'Agence Civile, l'émergence ou l'aggravation de certaines difficultés suggèrent de nouvelles interventions, ces recherches prospectives confirment la qualité des collaborations engagées avec le CIDFF.

2) Financement

En contrepartie de ces prestations, la ville de Gonesse s'est engagée à verser annuellement une subvention de 9 270 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes. Cette subvention était établie à l'origine à 47 197 francs (7 195 euros).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2012 une subvention de 9 270 euros au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / Centre d'Information Départemental pour le Droit et l'Aide aux Victimes (CIDFF/CIDAV).

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Gardiennage et surveillance de bâtiments communaux – sites d’animations diverses sur la commune de Gonesse - Signature du marché

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 a été informée de la tenue de la CAO le 22 mai 2012.

1) Présentation

Par délibération n° 37 du 16 février 2012, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum. Pour rappel le marché actuel se termine le 15 août 2012.

La consultation a été engagée le 5 mars 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2012.

Dans ce cadre, douze offres (dont trois en version dématérialisée) ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 20 avril 2012.

2) Financement

Ce marché porte sur un volume d'activité annuelle de l'ordre de 56 060 € (montant de la dépense réalisée en 2010/2011).

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2012 a :

- agréé les candidatures,
- déclaré irrégulières les offres de 6 sociétés,
- considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, la société World Sécurité Protect France (WSPF) - 14,rue Bokanowski – 92600 ASNIERES SUR SEINE

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces du marché relatif au gardiennage et surveillance des bâtiments communaux, sites d'animations sur la commune de Gonesse avec la société World Sécurité Protect France (WSPF) - 14,rue Bokanowski – 92600 ASNIERES SUR SEINE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Acquisition - Location et entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) - Lot n° 1 : Vêtements de travail – Société AMIET – Approbation et signature d'un avenant n° 1

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant N°1

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 166 du 24 juin 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum pour l'acquisition, la location et l'entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI).

Par délibération n° 242 du 20 octobre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 1 : Vêtements de travail avec la société AMIET.

2) Financement

Depuis cette date et après avoir rencontré les différents intervenants, il s'avère que de nouveaux besoins sont apparus d'articles. Il a donc été décidé d'établir un bordereau de prix complémentaire, ce qui nécessite la conclusion d'un avenant.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer dans le cadre du marché relatif à la location et l'entretien des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI), l'avenant n° 1 au lot n° 1 : Vêtements de travail avec la société AMIET**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Projet Escales en Val d'Oise 2012 - Approbation et signature d'une convention de partenariat avec l'ADIAM

PIECE (S) JOINTE (S) : Convention de partenariat

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre des missions que lui a confiées le Conseil Général du Val d'Oise sur le développement de la danse notamment dans ses aspects de diffusion professionnelle, l'ADIAM Val d'Oise (Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales, Chorégraphiques et Théâtrales) a mis en place, coordonne et anime le Réseau Escales en Val d'Oise, grâce au soutien conjugué du Département et du Ministère de la Culture.

Ce réseau a pour objectifs principaux de faire mieux connaître l'art chorégraphique, de développer la diffusion professionnelle et de conduire les publics à s'approprier ce langage artistique.

L'ADIAM Val d'Oise, en collaboration avec le Conseil Général et la Drac a mis en place un dispositif de partenariat financier destiné à soutenir les lieux dans leur engagement de programmation chorégraphique.

A ce titre l'ADIAM peut soutenir la ville de Gonesse pour la diffusion du spectacle «Fragments - volume 1» de Sylvain Emard.

2) Financement

DEPENSES en €	TTC	RECETTES en €	TTC
CACHET	6 000,00	ADIAM VAL D'OISE	2 400,00
DEFRAIEMENTS	2 252,80	BILLETTERIE	240,00
DROITS D'AUTEUR	720,00	VILLE DE GONESSE	6 332,80
TOTAL	8 972,80		8 972,80

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une participation financière de Deux mille quatre cent euros (2 400€) auprès de l'ADIAM Val d'Oise pour l'aide à la programmation Escales en Val d'Oise d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Approbation et signature de l'avenant N°2 à la convention de partenariat avec l'apostrophe pour 2011/2012

PIECE (S) JOINTE (S) : avenant N°2

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre de la convention de partenariat triennale pour la saison 2011/2012 avec l'Apostrophe délibérée au conseil municipal de décembre 2011, le présent avenant a pour objet de préciser l'impact de l'augmentation de la TVA décidée par le Gouvernement début 2012.

La TVA à 5,5% sur la facturation prévue dans le cadre de l'avenant cité en référence devra donc être portée à 7% qui correspond à une augmentation de 263, 72 €.

2) Financement

Coproduction : Promesses/cabaret Levin	7%	4 000,00 €
Coproduction : Violet	7%	5 000,00 €
Cursus à L'auditorium	7%	2 574,00 €
Roi lear 4/87 au lycée R.Cassin	7%	2 896,00 €
Une saison en enfer à l'auditorium	7%	3 111,00 €
Différentiel billetterie	2,10%	460,00 €
Frais de communication	19,60%	244,00 €
SOUS TOTAL HT		18 285,00 €
TVA à 2,10%		9,66 €
TVA à 7%		1 230,67 €
TVA à 19,60%		47,82 €
TTC		19 573,15 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 à la convention de partenariat avec l'Apostrophe scène nationale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Projet Arts Plastiques - Demande de subvention auprès du Conseil Général

La Commission du développement social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

CYCLE DE CONFERENCES saison 2011/2012

« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'art contemporain »

La ville de Gonesse a décidé de poursuivre ce cycle de 8 conférences en changeant délibérément la journée du rendez-vous qui a été fixé au samedi à l'auditorium de Coulanges. Une forte augmentation de la fréquentation du public a déjà été constatée sur les trois premières conférences.

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

La ville de Gonesse en partenariat avec l'Inspection académique poursuivra les ateliers d'arts plastiques à destination de 10 classes de la ville.
Les ateliers tout public seront mis en œuvre pour quarante inscrits en cours du soir et Week end.

BIENNALE 2012

Du 17 mars au 9 juin 2012.

Dominique Marchès et Sophie Brossais commissaire et co-commissaire répondent à la demande de la Ville de Gonesse pour l'organisation de la huitième édition de la biennale d'art contemporain 2012 en proposant une exposition artistique collective intitulée « DROLATIQUE ». Elle est constituée d'une exposition d'œuvres dans la salle d'exposition et la cour de la Ferme de Coulanges et elle est accompagnée de projets pédagogiques et de visites en direction des scolaires et avec les publics.

La Ville de Gonesse souhaite s'adresser, au travers de l'organisation de cette huitième biennale, au public le plus large. Dans une démarche créative diversifiée, ont été invités des artistes plasticiens ayant déjà produit des œuvres qui ont un lien plus ou moins proche avec la thématique « drolatique ». La sélection des commissaires concerne la mise à disposition d'œuvres des artistes suivants: Dominique ANGEL, Marianne BAILLOT, Glen BAXTER, Richard FAUGUET, Julie C.FORTIER, Maïke FREESS, Julien GARDAIR, Jacques HALBERT, Florent LAMOUREUX, Saverio LUCARIELLO, Laurent PERBOS, Philippe POUPET, Rémi UCHÉDA, Kasimir ZGORECKI, Moussa SARR.

2) Financement

DEPENSES		RECETTES	
FRAIS ARTISTIQUES	53 665,00	RECETTES PROPRES	5 000,00
ACHATS FOURNITURES	2 000,00	REGION	10 000,00
PRESTATIONS ET SERVICES	6 151,00	DEPARTEMENT Conférences	906,00
FRAIS DE PERSONNEL	61 300,00	DEPARTEMENT projets	6 000,00
FRAIS DE COMMUNICATION	8 400,00	CUCS	2 000,00
Vernissage Biennale	1 000,00	MECENAT	10 000,00
		VILLE DE GONESSE	98 610,00
TOTAL	132 516,00	TOTAL	132 516,00

Le Conseil Général accompagne et soutient de nombreux projets dans le domaine des arts plastiques : expositions, ateliers de pratiques artistiques, colloques. Ces dispositifs s'inscrivent clairement dans la volonté de la ville de Gonesse de faciliter l'accès à la culture pour tous dans un but d'éducation et de développement.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 6 000,00 euros auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'aide à la programmation de projets d'actions Arts Plastiques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Projet Résidence d'Écrivain - Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre du Plan départemental de la lecture publique du Val d'Oise

La Commission du Développement Social du 14 Mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Services publics favorisant le lien social, la médiathèque et la bibliothèque sont des lieux de culture, de loisirs, d'éducation permanente et de formation. L'offre de lecture publique touche tous les âges, toutes les catégories socioprofessionnelles.

Afin de favoriser l'approche du livre et de l'écriture, il est proposé d'organiser une résidence d'écrivain intitulée « Temps réel(s) ? : projet d'écriture et de théâtre porté par Caroline Nardi-Gilletta ».

L'auteure réside à Gonesse durant quatre mois (discontinus sur une année) et est ainsi immergée dans la vie locale. Elle rencontre les publics potentiels en présentant le projet elle même à tous les partenaires locaux et en se tenant dans les locaux des bibliothèques aux heures d'ouverture. Différents groupes de gonessiens pourront ainsi participer à des ateliers d'écriture (écriture orale, ou écriture de textes) suivis de restitutions publiques valorisant leur travail.

Ce projet peut être aidé par le Conseil général dans le cadre du « plan départemental de la lecture publique du Val d'Oise » car il s'inscrit dans deux des thématiques retenues pour l'appel à projet 2012 :

- a. Développement du lien social, amélioration de l'accès, de l'accueil des publics.
- b. Développement de la lecture et de l'usage des autres supports de culture et de connaissance

2) Financement

Projet	Coût total	Part Ville	Conseil général
Résidence d'écrivain	38 539 €	19 539 €	19 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil général une subvention de dix neuf mille euros (19000 €) dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle de résidence de la compagnie Inouïe – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012

PIECE (S) JOINTE (S) : Avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec La Compagnie ouïe

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

La ville de Gonesse et la Compagnie Inouïe ont signé une convention pluriannuelle de résidence le 22 septembre 2011. Cette convention a pour objectif d'accueillir la compagnie Inouïe durant trois ans afin de développer des actions de sensibilisation auprès du public Gonessien, d'organiser du spectacle vivant et d'aider à la création artistique.

Conformément aux articles 9 et 13 de cette convention, le présent avenant définit le programme d'actions pour l'année 2012 élaboré conjointement avec la ville.

CREATION :

Voyage au centre de l'oreille :

Cette conférence spectacle, destinée à tout public à partir de 7 ans, se construira lors de cinq jours de répétitions du 13 au 18 août, et sera donnée pour cinq jours de représentations : le 21 août dans le cadre des **quartiers d'été**, et quatre jours du 16 au 19 octobre.

DIFFUSION :

Touch, à l'ouverture de saison

Après trois jours de répétitions, le trio Touch interviendra sur deux jours pour l'ouverture de la saison culturelle dans plusieurs lieux de la ville (cinéma, piscine,...)

ACTIONS CULTURELLES :

Les réveils en musique, à la Médiathèque, permettront aux Gonessiens d'échanger avec la Compagnie sur des écoutes commentées, ainsi que des découvertes de technologies de diffusion sonore, lors de deux séances, les 5 mai et 17 novembre.

La Machine à explorer les sons, le vaisseau d'Inouïe, s'est posé au Pôle Jeunesse Solidarité, après la médiathèque, permettant, en libre accès, une découverte de l'écoute sous casque avec

Un "Parcours intergalactique"

Un distributeur de sons, à l'image des distributeurs de friandises ou de boissons,

Un dispositif de traitement du son ambiant

Un entonnoir sonore et aussi un poste "lumière et son" ou comment faire du son avec de la lumière, et vice versa.

Master Class

A l'école de musique, avec le trio Touch, auront lieu, lors des vacances de la Toussaint, cinq jours de master class à destination des élèves.

2) Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Drac	CG 95
Résidence Inouïe	54 000€	Subvention 17 000€ Apport 8 000€	23 000€	8 000€

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur de Maire à signer l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle de résidence de la Compagnie Inouïe et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 17 000€ pour l'année 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Lancement d'une consultation auprès des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000 € pour la période 2012-2013.

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre de la gestion active de la dette et de la trésorerie de la commune, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les établissements financiers afin d'ouvrir pour une durée d'un an une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000,00 € à compter du mois de septembre 2012. En raison du renchérissement du coût de ce type d'instrument financier, la ville n'a pas pu renouveler en 2011 sa ligne de trésorerie qui était arrivé à échéance en septembre dernier.

Cette ligne de trésorerie est destinée au financement des dépenses d'exploitation courantes ou au préfinancement de dépenses d'investissement dans l'attente d'un emprunt. Elle peut, le cas échéant, être gérée par le biais d'une liaison informatique sécurisée par internet. La dernière ligne de trésorerie qui fonctionnait sur ce principe avait été contractée auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Nord.

2) Financement

Elle génère des frais financiers (intérêts) sur les sommes mobilisés et pour son utilisation mais n'impacte pas l'encours de la dette. Elle doit, par ailleurs, être intégralement remboursée à la date d'échéance. Pour mémoire le bilan du fonctionnement des précédents contrats de ligne de trésorerie est le suivant :

- Septembre 2008 à septembre 2009 : mobilisation de la ligne, durée 22 jours, montant moyen 284.894 € taux moyen 3.66%, charge d'intérêts : 588.14 €. Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 1.560 €
- Septembre 2009 à septembre 2010 : mobilisation de la ligne, durée 10 jours montant moyen 676.600 € taux moyen 1.17%, charge d'intérêts : 223.63 €. Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 5.850 €.
- Septembre 2010 à septembre 2011 : mobilisation de la ligne néant, charge d'intérêts : néant. Frais financiers de la ligne de trésorerie interactive: 3.500 €.
- Septembre 2011 à septembre 2012 : pas de souscription de ligne de trésorerie (frais financiers très élevés).

3) Proposition

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la consultation des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000,00 € et d'autoriser le Maire à contracter avec l'établissement bancaire retenu.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Approbation et signature d'une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la mise en œuvre et le fonctionnement du service de paiement des titres par carte bancaire sur internet (TIPI).

PIECE(S) JOINTE(S) : convention TIPI

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les études dirigées et les activités périscolaires. Ce dispositif pourra dans un second temps élargie à d'autres recettes communales.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment. Ce service contribuera à améliorer l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

2) Financement

La commune devra prendre à sa charge le coût du commissionnement carte bleue en vigueur pour le secteur public local, à savoir 0,25 % du montant + 0.10 € par opération. Le coût de ce nouveau service proposé à la population demeure au final modéré au regard des gains escomptés. A titre d'information, si tous les usagers qui ont reçu un titre de recette en 2011, avaient opté pour le règlement des études dirigées et des activités périscolaires par carte bancaire, la ville aurait dû prendre à sa charge des frais de gestion d'un montant maximum de 9 699,36 € sur un total de recettes perçues de 291 204,40 €. Pour mémoire, les titres admis en non valeur en 2011 sur le secteur concerné se sont élevés à 10 961,12 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI,
- d'approuver la signature de la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service de paiement des titres par cartes bancaire sur internet (TIPI) entre la ville de Gonesse et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement et
- d'engager la mise en oeuvre de ce service à compter de l'exercice 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Approbation et signature d'un avenant n° 1 à la convention attributive de subvention au titre de la Dotation de Développement Urbain 2011 avec la Préfecture du Val d'Oise.

PIECE(S) JOINTE(S) : avenant n°1.

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par convention attributive en date du 17 novembre 2011, la ville de Gonesse a bénéficié d'une dotation de développement urbain d'un montant de 500.000 €. Cette subvention d'Etat a contribué au financement de la réhabilitation du complexe sportif Eugène Cognevault.

Compte tenu de l'échéancier de réalisation de travaux, la commune ne sera pas en mesure de fournir l'ensemble des pièces justificatives administratives et comptables nécessaires au versement de l'intégralité de la subvention dans les délais prévus à l'article 2 de ladite convention soit avant le deuxième trimestre 2012.

Par courrier en date du 18 janvier 2012, la ville a sollicité de Monsieur le Préfet du Val d'Oise une prorogation du délai de réalisation de travaux. Les services de la Préfecture qui ont répondu favorablement à la demande de la commune par courrier en date du 02 avril 2012. Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet est donc reporté au 31 décembre 2012. Cette prorogation de délai doit être entérinée par voie d'avenant.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention attributive de subvention au titre de la Dotation de Développement Urbain 2011 avec la Préfecture du Val d'Oise.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) pour l'année 2011.

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), les communes ayant bénéficié de cette dotation doivent présenter au Conseil Municipal avant la fin du mois de juin 2012 un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2011 et leurs conditions de financement.

Cette dotation, dénommée Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) depuis 2005, a été instituée afin de «contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées» et de concentrer son application sur les communes titulaires de zones franches urbaines (ZFU) et/ou de zones urbaines sensibles (ZUS).

La DSU-CS est attribuée aux communes éligibles sur la base d'un indice synthétique prenant en compte en manière pondéré le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux de la commune dans son parc de logements, le nombre de personnes couvertes par les allocations logements, le revenu par habitant. Cet indice synthétique est majoré pour les communes disposant de ZFU et/ou de ZUS. C'est le cas à Gonesse pour le quartier de la Fauconnière classée en ZUS.

En 2011, la commune de Gonesse a bénéficié d'une attribution de cette dotation pour un montant de 2.293.494 €. En 2010, ce montant était de 2.033.544 € contre 1.794.337 € en 2009. Ce fonds spécifique qui n'est pas affecté sur le plan budgétaire a *notamment* contribué au financement des actions suivantes mises en place par la municipalité.

ACTIONS D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT URBAIN

Aménagement du tissu urbain

Participation financière aux travaux du bassin de retenue du

chemin de Fontenay: 755.037,48 €

Etudes et aménagement du
Parc urbain :
153.652,88 €

Solde Travaux de requalification de la ZAE des Cressonnières : 203.801,47 €

Travaux de sécurisation de la rue Léon Blum et d'aménagement

des abords du Collège François Truffaut : 1.148.769,96 €

ACTION D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Travaux de rénovation dans les écoles primaires et maternelles :	243.760,88 €
	Aménagement du foyer intergénérationnel : 228.878,91 €
Mobilier et matériel dans les écoles primaires et maternelles :	41.495,93 €
Mobilier et matériel dans les autres sites communaux :	178.447,95 €
Matériel de gymnastique complexe sportif Colette Besson :	140.000,00 €

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Animations et sorties familiales dans les Centres Socioculturels :	140.005,06 €
Animations et fonctionnement du Service Civique Jeune	66.085,52 €
Subvention de fonctionnement au CCAS :	946.500,00 €
Animations de l'Atelier Santé Ville :	7.639,72 €
Subventions aux associations socioculturelles « Actions d'accompagnement sociale » :	11.500,00 €
Séjour en centres de vacances et activités quartiers d'été :	6.992,83 €
Actions en faveur de l'emploi, du commerce et de l'Insertion Professionnelle :	193.143,16 €

Il convient de rappeler que ces actions et ces opérations d'aménagements ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la ville de Gonesse au développement social urbain (*en particulier les charges de personnel liées à l'intervention quotidienne des agents communaux des services administratifs et techniques ne figure pas dans ce rapport*).

2) Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'exercice 2011.

RAPPORT DE PRESENTATION**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F) pour l'année 2011.****La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

La Loi n° 91429 du 13 mai 1991 a institué un Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France dont la finalité est d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes urbaines de la région parisienne confrontés à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges et des besoins sociaux de la population.

Ce fonds qui repose sur la solidarité financière entre les communes est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes et les EPCI (Etablissement de Coopération Intercommunale) de la région Ile de France disposant de ressources élevées au profit des communes les plus défavorisées.

L'article L 2531-16 du Code des Collectivités Territoriales prévoit qu'un rapport sur l'utilisation du FSRIF doit être présenté au Conseil Municipal avant la fin du mois de juin 2012 et transmis en Préfecture au plus tard en septembre prochain.

Ce rapport doit recenser les investissements réalisés en matière d'équipements et d'aménagement urbain ainsi que les actions entreprises par la commune dans les domaines social, éducatif, culturel, de la prévention, de la solidarité grâce à l'octroi de ce fonds.

Le fonds est attribué aux communes éligibles de la région Ile de France sur la base du mécanisme de répartition existant pour la DSU-CS.

En 2011, la commune de Gonesse a bénéficié d'une attribution de cette dotation pour un montant de 1.266.690,00 €. Rappelons que pour l'exercice 2009, ce montant était de 1.236.059,00 € et de 1.156.032,00 € pour l'exercice 2010. Ce fonds qui n'est pas affecté sur le plan budgétaire a *notamment* contribué au financement des opérations et actions suivantes :

INVESTISSEMENT :

- **Equipement et travaux de rénovation dans les bâtiments communaux et sur le domaine public communal :**

OPERATION	Montant réalisé
Travaux de rénovation de la voirie communale	732.957,12 €
Acquisition barrière chemins ruraux	6.228,40 €
Travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore	144.956,22 €
Travaux de réaménagement du centre social Ingrid Betancourt. Phase 2	412.830,75 €
Travaux de sécurisation de la rue Léon Blum et d'aménagement des abords du Collège François Truffaut	1.148.769,96€
Equipements et aménagement de terrains et d'espaces verts	68.617,86 €

Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments communaux (hors écoles)	495.872,92 €
---	--------------

▪ **Etudes et opérations d'aménagement urbain dans les quartiers :**

OPERATION	Montant réalisé
Participation financière au titre de la ZAC Multisites	1.400.000,00 €
Etudes déplacement projet de territoire Gonesse Val de France	117.208,00 €
Solde études aménagement des Espaces extérieurs St Blin	10.414,21 €

▪ **Etudes et travaux de rénovation et de sécurité dans les écoles et les équipements sportifs :**

OPERATION	Montant réalisé
Etudes et reconstruction du complexe sportif la Madeleine	116.258,47 €
Etudes et réhabilitation du complexe sportif E. Cognevault	149.027,06 €
Solde. Reconstruction du complexe sportif C. Besson	147.181,94 €
Réhabilitation Insonorisation école primaire R. Salengro	2.607.313,20 €

ET à la mise en œuvre par la ville des actions suivantes :

FONCTIONNEMENT :

▪ Actions menées par la ville en direction de la population :

ACTION	Montant réalisé
Programmation musicale, culturelle et artistique	264.292,75 €
Subvention aux associations (dont reversement de subventions de nos partenaires) :	556.689,00 €
Subvention à la Caisse des Ecoles :	85.000,00 €
Dotations de fonctionnement au Cinéma Jacques Prévert	185 000,00 €
Manifestations et animations sportives	27.062,45 €
Animations en clubs, centre de loisirs et activités Interclasses et ludothèque	162.100,65 €

Cette présentation synthétique ne retrace qu'une partie des actions entreprises par la ville dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants puisque notamment ne figure pas dans ce bilan les charges de personnel liées au coût de l'intervention quotidienne des agents communaux des différentes directions opérationnelles.

2) Proposition

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France pour l'exercice 2011.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Adhésion à l'Association « Nos quartiers ont des talents » - Approbation et signature de la convention de partenariat pour 2012

PIECE (S) JOINTE (S) : un projet de convention de partenariat

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'association propose à la commune d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers populaires. Elle met en oeuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence par le mérite.

Les objectifs sont de :

- mobiliser les jeunes diplômés de la commune afin de leur faire bénéficier d'un réseau de parrainage et d'entreprises de haut niveau
- favoriser la complémentarité avec les partenaires emploi locaux
- assurer un suivi sur mesure des jeunes diplômés de la commune, via un reporting mensuel
- valoriser les parcours de réussite des jeunes de la commune et inciter les familles, amis, proches à éviter le décrochage scolaire
- mobiliser les entreprises locales sur un sujet sociétal
- mobiliser éventuellement les cadres de la Ville en tant que parrain / marraine
- parrainer et mettre en réseau des jeunes diplômés avec des entreprises, l'association mobilisera les acteurs locaux
- fournir les outils de communication nécessaires

L'association propose également de co-organiser un événement annuel destiné à mobiliser les acteurs locaux, les jeunes diplômés inscrits ou répondant aux critères de l'association telle qu'une information collective.

De plus, ce partenariat sera articulé avec les structures adhérentes de l'association implantées sur le territoire

Depuis sa création en 2006, et grâce à un réseau de 500 partenaires et 2 300 parrains et marraines, l'association a suivi et accompagné 7 300 jeunes diplômés, dont 4 100 ont d'ores et déjà été recrutés sur un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Les jeunes bénéficiant du suivi et de l'accompagnement par l'association « Nos quartiers ont des talents » seront par ailleurs rencontrés par les services de la ville afin de convenir avec eux de la contribution à la vie citoyenne qu'ils pourraient apporter en contrepartie du soutien de la collectivité. Le partenariat avec cette association est engagé à titre expérimental pour une durée d'une année et fera l'objet d'une évaluation préalable à son renouvellement.

2) Financement

La cotisation sollicitée par cette association auprès de la commune est d'un montant total de 3588 euros. Le montant correspondant est prévu sur la ligne budgétaire 17489

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **de DECIDER d'adhérer à l'association « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS », et de verser la cotisation statutaire correspondante aux communes de 20.000 à 30.000 habitants, à savoir 3 588 €uros,**
- **d'APPROUVER et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association « nos quartiers ont des talents » pour l'année 2012.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne – Ventilation des Centimes Syndicaux/Frais de Fonctionnement Exercice 2012

PIECE (S) JOINTE (S) : PV du comité syndical du SIAH

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Croult et du Petit Rosne, dans sa séance du Comité Syndical du 28 mars 2012, a adopté le montant des centimes syndicaux pour l'exercice 2012, destiné au financement des ouvrages d'eaux pluviales et aux frais de fonctionnement, ainsi que leur ventilation par commune adhérente pour un montant global de 6 939 529,00€ (contre 6 772 015,00 € en 2011).

En application de l'article 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement des centimes syndicaux ne peut être réalisée qu'après consultation du conseil municipal de chaque commune concernée.

2) Financement

La ventilation 2012 par commune adhérente se répercute comme suit pour Gonesse :

Population concernée	Montant total de la participation	Participation par habitant	Mode de prélèvement
26 637	829 649,00€	31,15 €	fiscalisation
	<i>Rappel 2011 : 812 063,00 €</i>	<i>Rappel 2011 : 30,64 €</i>	

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de DONNER son accord sur la répartition des centimes syndicaux pour l'année 2012 présentée par le SIAH.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des aides aux voyages du second degré – Année 2012.

PIECE (S) JOINTE (S) : Tableau récapitulatif des subventions proposées

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Pour 2012, une enveloppe de 6 000 € est inscrite au BP 2012 pour l'aide aux voyages du second degré.

Les collèges et lycée de la Ville ont présenté 6 projets de voyages.

Les demandes et propositions sont détaillées par le tableau ci-joint.

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les aides aux voyages des établissements du second degré pour 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des subventions aux projets spécifiques PEL - 2012

PIECE JOINTE : Tableau récapitulatif des subventions proposées

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Des subventions communales sont prévues au BP 2012 afin de répondre aux demandes des établissements scolaires pour leurs projets spécifiques (Projets Artistiques et Culturels, Projets d'Actions Educatives Innovantes).

Dans le cadre du Programme Educatif Local, des subventions communales sont prévues pour soutenir les projets des établissements scolaires, à condition :

- qu'ils s'inscrivent dans les axes définis ;
- qu'ils soient en cohérence avec les projets d'école.

Les axes définis dans le PEL sont les suivants :

- La laïcité,
- La civilité,
- la citoyenneté,
- La lutte contre les discriminations et le développement du respect de la différence,
- La mémoire collective,
- La prévention des conduites à risque et des addictions,
- Le développement durable,
- La découverte du patrimoine de la ville.
- La prévention de la violence
- L'éducation artistique.

2) Financement :

L'ensemble des projets représente une consommation de 11 714 € sur les 20 000 € de l'enveloppe 4378, sachant qu'une somme de 8 000 € est réservée pour financer des prestations de la Fondation Royaumont dans le cadre de l'Abbaye aux Enfants.

3) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux projets spécifiques des écoles comme indiqués dans les tableaux récapitulatifs ci-joints.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

**OBJET : Acquisition de matériel pédagogique, éducatif et moteur pour la Ville de Gonesse -
Signature des marchés**

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 a été informée de la tenue de la CAO le 22 mai 2012.

1) Présentation

Par délibération n° 301 du 15 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

La consultation a été engagée le 21 mars 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 2 mai 2012.

Dans ce cadre 8 offres ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 3 mai 2012.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2012 a :

- agréé les candidatures,
- déclaré irrégulière l'offre d'une société pour le lot n°1
- considéré comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, les sociétés suivantes :

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue
1	Matériel pédagogique et éducatif pour la petite enfance (0/3 ans)	MAJUSCULE DIRECT Zi DE Rouvroy Morcourt 02100 – SAINT QUENTIN
2	Matériel pédagogique et éducatif hors petite enfance	Papèterie PICHON ZI Molina La Chazotte 97, rue Jean Perrin - BP 315 42353 – La Talaudière Cedex
3	Matériel de motricité, d'activités extérieures et de sport	CASAL SPORT – Agence IDF 31, rue de l'Université ZAC du Pavé Neuf 93160 – NOISY LE GRAND

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces des marchés relatifs à l'acquisition de matériel pédagogique, éducatif et moteur pour la Ville de Gonesse avec les sociétés énoncées ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

**OBJET : Acquisition de fournitures scolaires et pédagogiques pour la Ville de Gonesse -
Signature des marchés**

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 a été informée de la tenue de la CAO le 22 mai 2012.

1) Présentation

Par délibération n° 302 du 15 décembre 2011, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

La consultation a été engagée le 21 mars 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 2 mai 2012.

Dans ce cadre 3 offres ont été réceptionnées (dont 1 par voie dématérialisée) dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 3 mai 2012.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2012 a :

- agréé les candidatures,
- considéré comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, les sociétés suivantes :

N° Lot	Désignation	Entreprise retenue
1	Manuels scolaires et ouvrages scolaires complémentaires	Papèterie PICHON ZI Molina La Chazotte 97, rue Jean Perrin - BP 315 42353 – La Talaudière Cedex
2	Fournitures scolaires (papèterie scolaire et matériel fongible)	MAJUSCULE DIRECT Zi DE Rouvroy Morcourt 02100 – SAINT QUENTIN
3	Loisirs créatifs (matériel pour arts plastiques et travaux manuels)	MAJUSCULE DIRECT Zi DE Rouvroy Morcourt 02100 – SAINT QUENTIN

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures scolaires et pédagogiques pour la ville de Gonesse avec les sociétés énoncées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur - Lot n° 2 : Pour rotations mercredis et congés scolaires – Capacité 59 places - Société « Autocars JAMES » – Approbation et signature d'un avenant n° 1

PIECE(S) JOINTE(S) : avenant N°1

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 268 du 24 novembre 2011, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

Par délibération n° 45 du 16 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché relatif au lot n° 2 : Pour rotations mercredis et congés scolaires – Capacité 59 places avec la société « Autocars JAMES ».

Après quelques semaines d'exécution, il s'avère que les modalités prévues au cahier des charges ne sont pas assez précises, ce qui entraîne une confusion dans l'utilisation des lots. Il a donc été décidé, par un avenant, de les préciser afin que les services concernés sachent exactement les cas dans lesquels ils doivent avoir recours à ce lot.

2) Financement

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer dans le cadre du marché relatif à la location de véhicules de transport en commun avec chauffeur – Lot n° 2 : Pour rotations mercredis et congés scolaires – Capacité 59 places, l'avenant n° 1 avec la société « Autocars James ».**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Convention « Animation sociale des quartiers » Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'année 2012.

La Commission du Développement Social du 14 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Dans le cadre de la convention régionale « animation sociale des quartiers N°CR71608/100 du 26 juin 2008 » signée entre la Ville et le Conseil Régional, la Ville a présentée 4 projets portés par des associations.

Cette programmation sera proposée à la commission permanente du Conseil Régional en date 12 juillet du 2012 ou lors de la commission permanente d' octobre 2012.

Rappel des projets présentés

- La sortie du lycée (association 100 transitions)
- Apprentissage de la vie quotidienne Alfabétisation (association Réussir ensemble)
- Un lieu, un soir, jardins éphémères (association Rythmages)
- Ecriture, théâtre, photographie et citoyenneté (association Cyclone)

2) Financement

Ce financement vient compléter le plan de financement de divers projets présentés dans le cadre du CUCS 2012.

Le montant de la subvention sollicitée est de onze mille cinq cents Euros (11 500 €). Cette subvention est versée à la Ville selon les modalités de versement prévues dans la convention, la Ville doit reverser à chacune des associations le montant de la subvention attribuée par la Région pour la mise en œuvre de son projet.

La subvention régionale est encaissée sur l'enveloppe 92.92 et le reversement est attribué à l'enveloppe 92.93 (budget des centres sociaux)

La répartition financière est la suivante :

.../...

Programmation régionale 2012

Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Recettes			
			Ville	CUCS-ACSé	Subvention régionale sollicitée	Autres (participations usagers, valorisation, CG95)
100 transitions	La sortie du lycée	83 200	5 000	10 000	3 000	64 200
Réussir ensemble	Apprentissage de la vie quotidienne- Alphabétisation	10 000	3 000	3 500	2 500	1 000
Rythmages	Un lieu, un soir, jardins éphémères	38 120	24 620	10 000	3 500	0
Cyclone	Ecriture théâtre photographie et citoyenneté	28 500	14 000	11 000	2 500	0
Total des projets		158 820	47 620	34 500	11 500	65 200

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter la demande de la subvention régionale dans le cadre de la convention " Animation sociale des quartiers " .

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Cession de la propriété cadastrée AD 288 sise 33 avenue des Hortensias au profit de Madame et Monsieur AIT LAHCEN.

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 plan de situation, 1 avis de France Domaine, 1 proposition d'acquisition.

La Commission du Développement Economique et Urbain du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par une annonce parue dans le Gonessien d'octobre 2011, la ville de Gonesse informait les administrés de la mise en vente du pavillon type F3 cadastré AD 288 sis 33 avenue des Hortensias au prix de 170 000 €. Trois candidats ont fait une offre.

La préférence a été donnée à Madame et Monsieur AIT LAHCEN, Gonessiens, qui ont fait une offre représentant 176 000 €. Les deux autres candidats, habitant en dehors de la commune, ont fait une proposition inférieure.

Il est proposé de signer l'acte de vente avec Madame et Monsieur AIT LAHCEN.

2) Financement

En date du 06 juin 2011, France Domaine a évalué la valeur vénale du bien à 164 500 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la cession du pavillon cadastré AD 288 sis 33, avenue des Hortensias au prix de 176 000 € au profit de Madame et Monsieur AIT LAHCEN,**
- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Cession de la propriété cadastrée AC 737 et AC 726 sise 84-86 avenue des Myosotis au profit de Madame et Monsieur Jean SAMAT et Monsieur David SAMAT

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 plan de situation, 1 avis de France Domaine, courriers d'acquisition (2 lettres).

La Commission du Développement Economique et Urbain du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par une annonce parue dans le Gonesse d'octobre 2011, la ville de Gonesse informait les administrés de la mise en vente des deux logements constituant l'unité foncière cadastrée AC 737 et AC 726 sis 84-86, avenue des Myosotis au prix de 350 000 €. Ces locaux étaient occupés autrefois par des services municipaux.

Malgré plusieurs visites d'acquéreurs potentiels, une seule offre a été reçue.

Madame et Monsieur Jean SAMAT et le père de Monsieur SAMAT qui est co-emprunteur, Monsieur David SAMAT, Gonessiens, se sont portés acquéreurs avec une proposition représentant 350 000 €. Les propositions d'achat étant conformes à la mise en vente, il est proposé de signer l'acte de vente avec Madame et Monsieur Jean SAMAT et Monsieur David SAMAT.

Leur projet consiste à former à nouveau deux logements, tels que se trouvaient les biens au moment où la ville en a pris possession.

2) Financement

En date du 27 décembre 2011, France Domaine a évalué la valeur vénale du bien à 340 000 €.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la cession de la propriété cadastrée AC 737 et AC 726 sis 84-86 avenue des Myosotis au prix de 350 000 € au profit de Madame et Monsieur Jean SAMAT et Monsieur David SAMAT,

- d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Enquête publique relative aux installations classées pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation de la société GARONOR FRANCE III sise à AULNAY SOUS BOIS, visant à exploiter sur la plateforme logistique du site GARONOR, des installations classées dans deux nouveaux bâtiments intitulés NO2 et NO3

PIECE(S) JOINTE (S) : synthèse de la demande ICPE, plan de localisation du site

La Commission Développement Durable du 9 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission Développement Economique et Urbain du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La société exploite sur le site de GARONOR, une plateforme de 21 bâtiments, dédiée essentiellement à la logistique. Cette activité est soumise au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement, et est actuellement autorisée par arrêté préfectoral en date du 27 février 1990.

Par courrier en date du 21 novembre 2011, la société GARONOR FRANCE III, sollicite l'autorisation d'exploiter deux nouveaux bâtiments (NO2 et NO3) qui doivent être construits. L'activité ne changera pas et ce projet permettra la modernisation, le développement et la valorisation de la plateforme. Les nouveaux bâtiments respecteront le référentiel anglais certifiant une haute qualité environnemental. Pour ce faire, la démolition de 3 bâtiments (bâtiments 4bis, 6 et 7), et la démolition partielle des bâtiments 5 et 8 devront être effectuées.

Le projet est situé dans une zone industrielle, renfermant essentiellement des entrepôts. Il n'y a pas de captage d'eau potable à proximité et le projet est compatible avec le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), sous réserve de l'obtention d'une autorisation de rejet pour les eaux pluviales.

Le présent dossier concerne uniquement les installations incluses dans les bâtiments NO2 et NO3 au sein desquels seules des activités de logistique y seront effectuées (réception, stockage, préparation de commandes et expédition).

Le projet devra prendre en compte les servitudes d'urbanisme existantes à savoir :

- conditions particulières pour assurer la stabilité des constructions au regard du risque associé à la présence d'une zone de dissolution du gypse
- respect d'une zone non constructible au niveau de l'ouvrage de la Morée

Il s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation, de développement, de valorisation de la plateforme de GARONOR d'Aulnay Sous Bois.

Le bâtiment NO2 comprendra 3 cellules de stockage, 15 quais de chargement/déchargement et pourra recevoir jusqu'à 25 000 tonnes de matières combustibles, 30 000 m3 de papiers/cartons, 19 000 m3 de bois secs, 30 000 m3 de matières plastiques, 30 000 m3 de produits contenant moins de 50% de polymères.

Le bâtiment NO3 comprendra 4 cellules de stockage, 4 cellules réfrigérées, 2 cellules spécifiques pour des produits inflammables et des aérosols, 32 quais de chargement/déchargement au sud, 47 quais de chargement/déchargement au nord, et pourra recevoir jusqu'à 35 000 tonnes de matières combustibles, 231 966 m3 de matières réfrigérées, 51 000 m3 de papiers/cartons, 19 000 m3 de bois secs, 46 000 m3 de matières plastiques, 81 000 m3 de produits contenant moins de 50% de polymères, 41 000 m3 de polymères.

La synthèse ci jointe du dossier de demande d'autorisation met en avant les éléments suivants :

- pollution des eaux : l'impact du projet est qualifié de faible (présence de bassins de rétention avec séparateurs d'hydrocarbures), et par rapport à la situation actuelle, la gestion des rejets sera améliorée
- pollution atmosphérique : l'impact du projet est négligeable
- bruit : le site étant situé dans une ambiance sonore résiduelle très importante due aux autoroutes et aux aéroports voisins, l'impact sera faible
- déchets : compte tenu de l'absence de procédé industriel, les activités généreront en majeure partie des déchets non dangereux. Toutefois, des déchets dits dangereux seront présents même en faible quantité. Un tri sera mis en place afin d'optimiser la valorisation.
- Pollution des sols : les produits susceptibles d'engendrer une contamination accidentelle sont stockés sur des sols bétonnés avec rétention.

Toutefois, malgré le niveau de maîtrise évident, il est à noter :

- un manque de précision technique sur la cuve à fioul telle que la possibilité d'une vérification visuelle du contenu permettant de déceler une fuite, la présence d'évents afin d'assurer une ventilation et donc limiter le risque danger

L'avis sollicité porte uniquement sur l'autorisation d'exploiter dans des entrepôts couverts, des d'installations classables sous certaines rubriques de la nomenclature, en précisant les possibilités existantes en matière de stockage, et non pas sur la localisation d'une entreprise particulière. L'absence de renseignement plus précis induit un manque de renseignements au niveau de l'aménagement de la zone de déchets devant être prévue.

2) Proposition

Au regard du dossier ci-joint, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société GARONOR FRANCE III sise à AULNAY SOUS BOIS, visant à exploiter sur la plateforme logistique du site GARONOR, des installations classées dans deux nouveaux bâtiments intitulés NO2 et NO3

Sous réserve :

- **de la transmission de précisions techniques sur la cuve à fioul**
- **de la conformité des conditions d'occupation des locaux par les futures sociétés au regard de la demande d'autorisation délivrée pour les entrepôts objet du présent dossier**
- **de l'obtention devant être délivrée par le SDAGE quant au rejet des eaux pluviales**
- **du contrôle de la prise en compte des servitudes existantes pour la construction des bâtiments**

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur THAUVIN****OBJET : Travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux - Signature des marchés****La Commission du Développement Economique et Urbain du 15 mai 2012 a été informée de la tenue de la CAO le 22 mai 2012.****1) Présentation**

Par délibération n° 30 du 26 janvier 2012, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande avec un montant minimum mais sans montant maximum.

La consultation a été engagée le 6 mars 2012 avec une date limite de remise des offres fixée au 30 avril 2012.

Dans ce cadre, 29 offres ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 2 mai 2012.

Par ailleurs une erreur a été constatée dans la numérotation des lots sur la délibération de lancement de procédure, ce tableau permet de la rectifier.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 22 mai 2012 a :

- agréé les candidatures,
- déclaré irrégulières les offres de 6 sociétés (4 pour le lot n° 8 et 2 pour le lot n° 9)
- considéré comme présentant les offres économiquement les plus avantageuses, les sociétés suivantes :

N° Lot	Désignation	Montant minimum (€ HT)	SANS MONTANT MAXIMUM	Entreprise retenue
1	Maçonnerie	30 000,00		SAINT DENIS CONSTRUCTIONS SA 24, rue des Postillons 93200 – SAINT DENIS
3	Menuiserie	20 000,00		SAINT DENIS CONSTRUCTIONS SA 24, rue des Postillons 93200 – SAINT DENIS
4	Métallerie	20 000,00		Société SEKATOL 31, rue Victor Hugo 93240 - STAINS
6	Plafonds suspendus/Cloisons	5 000,00		SAINT DENIS CONSTRUCTIONS SA 24, rue des Postillons 93200 – SAINT DENIS
8	Peinture	30 000,00		Entreprise LAMOS S.A. 45, rue Georges Clemenceau-BP 68 93162 – NOISY LE GRAND Cedex
9	Electricité	30 000,00		Ets REZZA Entreprise Générale d'Electricité 42/44, rue Robert Schuman BP 33 95400 – ARNOUVILLE les Gonesse
10	Clôture	10 000,00		Société MULTICLO Rue Léo Lagrange – BP 2261 27950 – SAINT MARCEL

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces des marchés relatifs aux travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux avec les sociétés énoncées ci-dessus

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2012, à l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (A.D.V.O.C.N.A.R)

La Commission Développement Durable du 9 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission des Finances du 15 mai 2012 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'ADVOCNAR, fondée en 1986, est une association agréée protection de l'environnement depuis avril 1998. Elle a pour objet la défense des intérêts des populations contre les nuisances générées par les aéroports de Roissy CDG et du Bourget. Comme l'ensemble des associations, elle n'est pas contre le transport aérien mais contre son développement inconsidéré et sans contrôle, au mépris de la santé et de la qualité de vie des populations survolées.

Courant 2011, les avancées obtenues dans le cadre des négociations de la charte du développement durable se définissent comme suit :

- relèvement de 300 m de l'altitude du dernier palier avant atterrissage
- retrait des avions les plus bruyants la nuit, entre 22h00 et 06h00
- trajectoire de décollage la nuit de 0h00 à 05h00 vers le nord, évitant la Vallée de Montmorency
- décollage en début de piste, en particulier la nuit
- décollage face à l'ouest favorisé, quand le vent le permet
- création de la commission « vols de nuit »
- insonorisation des logements dans le Plan de Gêne Sonore indemnisé à 100 % au lieu de 80 %
- mise en place de deux nouvelles stations de mesures à Ermont et Deuil la Barre
- accès aux stations de mesures expertes installées par Bruitparif
- création de la commission consultative de l'environnement du Bourget

Les projets 2012 sont les suivants :

- Objectifs à atteindre :
 - o équilibrage des deux doublets sans croisements de trajectoires
 - o réduction programmée du nombre de vols de nuit pour tendre à un couvre feu
 - o application généralisée de la descente continue
 - o plafonnement du nombre de mouvements à Roissy CDG
- lancement d'une étude sur les emplois créés à Roissy et leurs retombées économiques
- participation au congrès France Nature Environnement

.../...

2) Financement

Pour 2012, l'association ADVOCNAR sollicite une subvention de 500€, à l'image de 2010 (conseil municipal du 25 mars 2010) et de 2011 (conseil municipal du 26 mai 2011).

Le montant sollicité est inscrit au budget primitif 2012– enveloppe 4145 – service Q8.

Les subventions accordées sont utilisées pour mener à bien les objectifs fixés, et à conserver le poste de secrétariat à plein temps qui est essentiel au bon fonctionnement de l'association.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes, une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 d'un montant de 500 €.